

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22_143

**OBJET : MARCHÉ DE CONSTRUCTION
MAISON DU PNRC ET OTI – CHOIX
DE L'ENTREPRISE LOT 9**

L'an deux mille vingt-deux, le six septembre à 20 h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mardi 30 août 2022

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 30 Pouvoirs : 5 Votants : 35</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 35 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Mrihel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Gratte) ; Eric L'HERTIER, Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint Franc) ; Marylène GUARRO, Martine MACHON, (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMERDLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73)</p> <p>Pouvoirs : Myriam CATTANEO à Evelyne LABRUDE ; Bruno STASIAK à Pierre FAYARD ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Nathalie HENNER à Jean Paul SIRAND-PUGNET ; Mathias LAVOLÉ à Bertrand PICHON-MARTIN</p>
---	--

CONSIDÉRANT la compétence tourisme de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT le projet de construction de la maison du Parc naturel régional de Chartreuse et du siège de l'office de tourisme Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT le groupement de commande pour les marchés de travaux pour cette opération dont la Communauté de communes est mandataire,

CONSIDÉRANT la consultation des entreprises,

CONSIDÉRANT la délibération du 12 avril dernier retenant l'entreprise INNOV CHAPES. Cette dernière ayant changé son prix avant notification, l'ordre de classement des entreprises est modifié. La commission d'appel d'offre du groupement de commande s'est donc réunie à nouveau pour attribuer le lot 9 : CHAPES,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission d'appel d'offre du groupement de commande réunie le 6 septembre 2022,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** la Présidente à signer les marchés avec l'entreprise CHAPES CONCEPT pour un montant de 31 977.50 € HT.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 7 septembre 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT

